



S/C, BP 4825 Lomé  
Télé : (00228) 24450186/  
(00228) 90 19 82 51/ 90 92 61 31



Fonds Européens de  
Développement.  
PNADE

## « Gestion Communautaire des Ressources Naturelles de la préfecture de Tchamba »

### RAPPORT NARRATIF FINAL

PÉRIODE : 08 AVRIL 2013 AU 07 FÉVRIER 2014.

Version du 22 mars 2014

# RAPPORT NARRATIF FINAL

## 1. Description

---

- 1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention: Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D)
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact:
- 1.3. Nom des partenaires de l'Action:
- 1.4. Intitulé de l'Action:
- 1.5. Numéro du contrat:
- 1.6. Date de début et date de fin de l'Action:
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s):
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles<sup>1</sup> (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes):
- 1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

## 2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

---

### 2.1. Résumé de l'Action

Titre de l'action:	Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) de la Préfecture de Tchamba au Togo
[Lot spécifique : (Si applicable) Précisez si vous soumettez une demande pour un lot spécifique.	Référence n°133-449, Lot n°4 (TCHAMBA)
Lieu(x) de l'action:	TOGO, PREFECTURE DE TCHAMBA, TOUS LES DIX CANTONS
Durée totale de l'action (mois)	10 mois
Montant de la contribution requise de l'UE	22 251 705 FCFA
Objectifs de l'action	Objectif global : contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté en milieu rural dans la préfecture de Tchamba. Objectifs spécifiques :

---

<sup>1</sup> Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'Objectif du Projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions concrètes de mise à échelle des bonnes pratiques de gestion durable des terres et de l'environnement,</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs locaux à entreprendre des activités génératrices de revenu</li> </ul>
Groupe(s) cible(s) <sup>2</sup>	Chasseurs (84), comités locaux de développement (11), agriculteurs (100), femmes ruraux (110), élèves de 11 collèges et lycée
Bénéficiaires finaux <sup>3</sup>	Population de la préfecture de Tchamba : 131 674 habitants en 2010
Résultats estimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 ha de terres dérangées sont prises en main par des producteurs agricoles avec des bonnes pratiques de GDT</li> <li>- Une (01) décharge publique est aménagée à Tchamba, cinquante (50) poubelles sont installées dans les écoles et lieux publics de la ville et les ordures sont effectivement convoyées vers la décharge finale</li> <li>- Cinq (05) groupements d'apiculteurs sont équipés en ruches et outils accessoires pour effectivement produire du miel de qualité</li> <li>- Cinq (05) groupements de femmes sont appuyés pour faire des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois</li> <li>- Cinq (05) séances de concertation des membres du comité préfectoral de développement durable et quatre (04) séances de formations/sensibilisations sont effectivement organisées</li> </ul>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de plants, restauration des terres agricoles dégradées par l'agroforesterie et l'enrichissement des forêts naturelles</li> <li>- conduite d'un processus participatif et aménagement de la sensibilisation pour une meilleure gestion des ordures ménagères décharge et installation de poubelles dans la ville de Tchamba,</li> <li>- formation des apiculteurs et installation des ruches semi moderne pour la production de miel,</li> <li>- renforcement des capacités par le financement des activités génératrices de revenus en faveur des organisations de femmes et des jeunes à la base.</li> </ul>

<sup>2</sup> Les "groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront affectés directement de manière positive par l'action pour les besoins de l'action.

<sup>3</sup> Les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui tireront un profit long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

## 2.2. Activités et résultats

**Résultat 1 : 100 ha de terres dégradées sont prises en main par des producteurs agricoles avec des bonnes pratiques de GDT**

### 2.2.1.1 Installer trois sites de pépinières, former les pépiniéristes et produire des plants

Au cours du mois d'Avril, dix huit pépiniéristes dont 04 Femmes repartis en 5 groupes (Tchamba, Alibi-1, Agbawilga, Koussountou, Bago) ont été identifiés. 5 sites de pépinière ont été installés au lieu de 3 prévus dans le document de projet, afin de rapprocher les lieux d'approvisionnement en plants des bénéficiaires. Ces pépiniéristes ont reçu une formation sur les techniques de production des plants en pépinière du 12 au 14 Juin 2013. Quatorze pépiniéristes (sur 12 prévus sur le projet) dont 4 femmes ont reçu cette formation dont l'apothéose a été marquée par la remise officielle du matériel de pépinière en présence du Préfet de Tchamba et des autorités traditionnelles. Dix huit mille (18 000) plants composés de Khaya, Moringa, Néré, Palmier à huile, Anacarde, Cassia ont été produits par ces pépiniéristes.



### 2.2.1.2 Définition des critères de sélection des agriculteurs pour l'agroforesterie

Sur la base de Sept critères définis, 100 producteurs ont été identifiés pour la restauration des sols. Ces critères sont :

- Appartenance à une coopérative agricole
- Proximité au complexe Abdoulaye / forêts communautaires
- Proximité aux sites de pépinière
- Volonté de mise en terre et entretien des plants
- Exploitation d'au moins un hectare en un seul tenant
- Accessibilité au champ
- Motivation à la vulgarisation de l'innovation

Deux rencontres organisées dans chaque localité ont permis d'identifier ces producteurs : une première rencontre qui avait pour objectif d'informer, sensibiliser et échanger sur la mise en œuvre du

projet et une seconde qui s'est focalisée sur les critères de sélection. Plus de 300 producteurs ont été mobilisés et sensibilisés pour cette action.

### 2.2.1.3 Mise en place des cultures et des plants

Près d'une tonne de semences améliorées de maïs ont été acquises. 43 petits agriculteurs ont bénéficié de ces semences pour mettre en place des parcelles agro forestières. 15000 plants forestiers ont été achetés et redistribués aux producteurs pour la mise en terre. Les producteurs identifiés ont été suivis et appuyés pour la mise en terre des plants.

L'appui a consisté à la préparation du terrain, au piquetage et à la mise en place. Le Palmier à huile et l'anacarde sont plantés en vergers alors que le Moringa est utilisé en brise vent sur les limites des parcelles. La forêt communautaire d'Alibi a bénéficié d'un enrichissement de 2700 plans de *Khaya Senegalensis*.



### 2.2.1.4 Formation des agriculteurs sur la GDT

Cette formation a été une occasion pour donner aux participants des éclaircissements sur des notions relatives à la gestion durable des terres et acquérir de nouvelles compétences. Entre autres :

- Définir la fertilité d'un sol et mettre la différence entre un sol dégradé et un sol fertile,
- Comprendre les causes et les conséquences de la dégradation des terres,
- Connaitre les raisons de l'intervention de l'agriculture itinérante sur brulis dans le processus de dégradation des sols,
- Savoir comment se gère la fertilité des sols,
- Maitriser des techniques de GDT,
- De prendre un engagement pour essayer la mise en application d'au moins une technique de GDT.

La formation a ainsi abordé un certain nombre de thématiques à savoir:

- Notion de la fertilité des sols causes et conséquences de la dégradation des sols,
- Problématique de l'agriculture itinérante sur brulis,
- Gestion de la fertilité des sols,
- Techniques de gestion durable des terres (rotation des cultures, agroforesteries et jachère améliorée).

**Résultat 2 : Une (01) décharge publique est aménagée à Tchamba, cinquante (50) poubelles sont installées dans les écoles et lieux publics de la ville et les ordures sont effectivement convoyées vers la décharge finale**

### 2.2.2.1 Aménagement de la décharge publique

L'aménagement de la décharge est l'aboutissement d'un certain nombre d'activités et de conduites :

- Deux rencontres de concertation ; une première le 2 avril 2013 et une seconde 10 avril 2013 avec la mairie ont permis d'échanger sur l'identification des sites d'aménagement de la décharge publique. A l'ordre du jour des échanges, un certains nombres de critères à observer pour le choix

de ces sites ont été définis notamment ; . L'éloignement du site à la ville et aux ressources naturelles : retenue ou cours d'eau ; accessibilité  
un espace minimum aménageable pour une décharge.

- Trois sites ont été choisis par la mairie et le 11 Avril 2013, une visite avec le service d'Hygiène et Assainissement a permis d'analyser et retenir celui qui se prête le mieux à l'aménagement.
- En juin 2013, les travaux de levée topographique, et d'implantation des bornes ont été menés par les géomètres de la Mairie. Une équipe de 10 manœuvres recrutés a travaillé en juillet 2013 pour le décapage du site retenu pour le dépotoir. Ils ont également cherché le terrain pour la constitution de la haie vive. Simultanément un menuisier a construit une clôture fait de coquer et de 2 rangées de fil barbelé. Le site aménagé a une dimension de 40m x50m soit 2000m<sup>2</sup>.



### 2.2.2.2 Acquisition des charrettes

Conformément au cadre logique du projet cinq charrettes devraient être acquises et utilisées pour la collecte des ordures ménagères dans la ville de Tchamba.

La procédure suivante a été adoptée :

Quatre soudeurs ont été contactés à Tchamba afin de soumettre leur devis de fabrication. Après évaluations des devis soumis, le moins disant a été retenu et un contrat a été signé pour le marché.



### 2.2.2.3 Acquisition et installation des poubelles

Sur la base des caractéristiques exigées par l'AE2D un appel à proposition de devis pro format a été lancé en juin 2013 pour l'acquisition et l'installation de 50 poubelles. La poubelle a pour caractéristiques:

- un seau plastique de 120 litres avec un couvercle
- un support monté avec du fer de 12mm, dont l'axe central est fait avec un tuyau galva
- le seau sera perforé par endroits et un message de visibilité y sera apposé
- la fixation sera faite à base du ciment

Après réception de trois devis une commission de trois personnes les a évalués sur la base du moins disant et un contrat a été conclu entre un fournisseur et l'AE2D. Au total 32 poubelles sont installées dans la commune de Tchamba, 08 dans les établissements et 10 à Kaboli.

### 2.2.2.4 Sensibilisation sur la gestion participative des déchets

Dans le cadre de la mise en œuvre de son ADGE, l'AE2D a inscrit de conduire un processus participatif pour une meilleur gestion des ordures ménagères dans la préfecture. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation ont été réalisées pour une conscientisation des populations. Dans cette logique d'intervention, il a été également organisé une campagne de sensibilisation de masse, le vendredi 14 juin 2013 dans la cours du chef canton de Tchamba . Cette séance a été suivie de 4 autres dans les quartiers Tchibarwa, Djarwa, Limamwa et Zongo du 04 au 07 Octobre 2013.

Le thème de cette sensibilisation de masse est :

« Amélioration de la qualité de l'environnement urbain de la ville de Tchamba ».

Les objectifs de la sensibilisation sont :

- Présenter les activités du volet assainissement à la population afin qu'elle participe et soutienne la réalisation du projet,
- Expliquer à la population les dangers auxquels elles s'exposent si les mesures hygiéniques ne sont pas prises
- Encourager l'adoption des comportements éco-citoyenne en matière de gestion des déchets et de protection de l'environnement

Les acteurs ayant participé sont:

- La chefferie traditionnelle (chef canton et les chefs quartiers) ,
- Les imams de la ville ;
- Les membres des CCD, CVD, CDQ,
- Les groupements de femme : AFDM, OREFTT, club des Mères, Femme Lumière,
- Le syndicat des conducteurs,
- La chambre des métiers et les différents corps de métiers,
- Le comité du marché,
- Les associations : ASANAT, ABOU-BABA, Avenir-Tilata, Réveil de la jeunesse, Espoir de la jeunesse.

Cette séance de sensibilisation a vu la participation de 130 personnes dont 90 hommes et 40 femmes. L'approche utilisée dans les quartiers est celle d'auto organisation pour une participation et implication active des populations.

#### **2.2.2.5 Mise en place d'un processus de collecte des ordures**

##### **✓ comité de salubrité**

La première phase du processus de collecte des ordures ménagères est la mise en place du comité de salubrité de la ville, elle a eu lieu le 31 juillet 2013 dans la salle de conférence de la préfecture. Ce comité est composé 42 membres dont 8 femmes (6 membres d'honneur, 11 membres du bureau du comité, 25 autres membres).

Les membres des CPDD, CCDD, CCD, CDQ, CVD sont représentés dans le comité de même que les représentants des services déconcentrés, les forces de l'ordre, les scout, les associations et ONG, la Chefferie traditionnelle. Ce comité a pour rôle de recruter les charretiers, mobiliser et sensibiliser la population, inscrire les abonnements et assurer le suivi de la collecte des ordures porte à porte.

##### **✓ Formation des charretiers**

Six collecteurs d'ordures ont été formés sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement sur la collecte des ordures ménagères par le Responsable préfectoral du service d'hygiène et assainissement de Tchamba. Ce renforcement de capacité a porté sur :

- Les dispositions d'hygiène à prendre par le collecteur au niveau des ménages, sur le trajet vers le site de décharge et au niveau de la décharge,
- Les risques et exposition du collecteur des ordures ménagères,
- Les mesures préventives à prendre par le collecteur,
- Comment se prendre en charge en cas d'incident,

A la fin de cette formation le service d'assainissement a offert gratuitement les doses de vaccins contre le Tétanos aux collecteurs suivant le calendrier de vaccination exigé par l'OMS.

**Résultat 3 : Cinq (05) groupements d'apiculteurs sont équipés en ruches et outils accessoires pour effectivement produire du miel de qualité**

**2.2.3.1 Formation des apiculteurs et installation des ruches semi moderne pour la production de miel**

Activités préparatoires	Résultats	Période d'exécution
Rendez-vous d'initiation sur l'apiculture	Deux tournées d'information, de sensibilisations organisées. 5 groupements d'apiculteurs identifiés bénéficieront de 10 ruches chacun (Affem, Alibi, Koussountou, Goubi, Bago)	27 juin au 03 Juillet 2013
Identification des sites d'implantation dans chaque localité	Une tournée a été organisée dans chaque localité pour identifier le site d'implantation dans le respect des critères de choix d'un rucher avec deux spécialistes en apiculture d'Affem.	16 Juillet au 19 Juillet 2013
Fabrication des ruches	Au total 60 ruches en béton ont été fabriquées et chaque groupe a reçu 12 ruches et une ruchette.	22 Juillet au 23 Août 2013
Installation des ruches	Les ruches sont installées dans chaque localité et les apiculteurs ont reçu le charme d'abeille pour le piégeage.	26 Août au 18 Septembre 2013

✓ **Formation des apiculteurs**

En prélude à cette formation, les apiculteurs ont bénéficié d'un matériel de travail composé de combinaison, des enfumoirs, des bottes et des gants. Le renforcement de capacité a été assuré par un expert apiculteur M. WOROOU Alphonse, de l'association Ruches des collines de Yaoui au Bénin qui a une grande expérience sur l'utilisation des ruches kényanes en béton.

Cette formation avait pour objectif de permettre aux apiculteurs de renforcer leur capacité en techniques de suivi pour une production optimale de miel dans les ruches Kenyanes.

Entre autres points abordés :

- Méthodes de piégeage,
- transvasement et départage des essaims d'abeilles
- Activités de suivi d'un rucher
- Calendrier apicole
- Récolte et activités post récolte

Cette formation a été faite en deux phases : la phase théorique qui s'est tenue à Tchamba en un jour et la phase pratique qui s'est déroulée sur 4 sites de rucher à Affem.

**Résultat 4 : Cinq (05) groupements de femmes sont appuyés pour faire des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois**

**2.2.4.1 Identification des groupements de femmes**

L'objectif de cette activité est de sélectionner 5 groupements de femmes qui bénéficieront d'une subvention à hauteur de 300 000F en équipement et intrants pour la réalisation d'une AGR.

Objectifs spécifiques

- Rencontrer les groupements de femmes,
- Echanger sur les activités des groupements de femmes,
- Evaluer le niveau d'organisation des groupements,



- Etablir une première sélection sur la base des critères définis.

Cette activité réalisée en collaboration avec les CCD de chaque localité s'est faite sur la base d'un certain nombre de critères qui ont permis de retenir les 05 groupements bénéficiaires. Ces critères sont :

- Activité concordant ou favorable à la saison (Maraîchage / transformation)
- Activités porteuses
- Bonne organisation
- Capacité de gestion efficiente des fonds

Cependant les cantons de Balanka, Larini et Kri-kri étaient prioritaires parce qu'ils n'avaient pas encore bénéficié d'une action concrète dans la mise en œuvre de l'ADGE.

En faisant un rapprochement entre les échanges et les critères de sélection, les groupements retenus sont :

Localité	Non du groupement	Activité Financée	Subvention		Montant
			Intrants	Matériel/ Equipement	
Affem	Yê-ouyo	Maraîchage	75 000	225 000	300 000
Balanka	Tamayi (Union)	Transformation du manioc en Gari	75000	225 000	300 000
Kri-kri	Bonagana	Maraîchage	75000	225 000	300 000
Koussountou	Idjarè	Maraîchage	75 000	225 000	300 000
Larini	Diwondi	Maraîchage	75000	225 000	300 000
Total					1 500 000

#### 2.2.4.2 Subvention des groupements de femmes

La subvention composée des équipements et des intrants a été remise officiellement à la réunion bimensuelle du CPDD, présidé par le préfet de Tchamba. A cette cérémonie de remise des équipements et intrants, le groupement de balanka n'était pas représenté puisque l'équipement demandé était en cour de fabrication et la réception n'avait pas pu se faire à temps. Cette remise a été faite plus tard. Les quatre autres groupements maraichers d'Affem-boussou « yê-ouyô » de Koussountou « idjadè kougnôntê », de Kri-kri, et « nokouroum » et de Larini ont reçu chacun un matériel composé de :

- Une moto-pompe
- Deux tuyaux (aspirateur et d'arrosage)
- Six sacs d'engrais
- Des semences (tomate, chou, piment, oignon ...)

Tout ce matériel a été remis aux bénéficiaires par M. le préfet de Tchamba, président du CPDD qui n'a pas manqué de rappeler aux bénéficiaires de faire bon usage du matériel reçu.

#### 2.2.4.3 Formation des groupements de femmes

Il s'agit des femmes issues des localités suivantes : Kri Kri, Larini, Affem Boussou, Koussountou et Balanka. La salle polyvalente de Tchamba a servi de cadre pour cette formation de trois jours qui a vu la participation de 50 femmes issues de 05 groupements. L'objectif de la session de formation est de renforcer les capacités de gestion administrative et financière de ces femmes afin qu'elles puissent améliorer la gestion de leurs activités. Ainsi il a été abordé les questions suivantes :

- La gestion administrative,
- La gestion financière,
- La gestion des stocks,
- La maintenance des infrastructures et équipements,
- La Gestion des crédits,
- Etablissement des bilans.

**Résultat 5 : Cinq (05) séances de concertation des membres du comité préfectoral de développement durable et quatre (04) séances de formations/sensibilisations sont effectivement organisées**

#### **2.2.5.1 Cérémonie de lancement officiel du projet**

Le lancement officiel du projet a eu lieu le 31 Mai 2013 dans la salle polyvalent de Tchamba. L'objectif de cette activité était d'informer tous les acteurs de la préfecture sur le démarrage de l'ADGE et de capitaliser leurs points de vu sur la méthodologie de mise en œuvre dudit projet. Présidé par le Préfet de Tchamba, président du CPDD, la cérémonie a réunie 40 participants dont dix (10) femmes venant des dix cantons de la préfecture (chefferie traditionnelle, membres des CCD, CPDD, CDQ, ...).

#### **2.2.5.2 Réunions avec le CPDD**

Cinq réunions ont été organisées au cours de la mise en œuvre du projet. Ces réunions constituent un de suivi évaluation permanente adoptée par l'ONG dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Elles ont permis d'informer tous les acteurs de la préfecture sur la mise en œuvre du projet. Après chaque deux mois, un bilan sur le niveau de mise en œuvre était fait et l'occasion était donné aux acteurs d'apporter leur points de vu sur l'approche de mise en œuvre et des propositions issues de ces rencontres permettaient de bien mener les actions dans la préfecture. Ces réunions ont également permis de booster les activités du comité préfectoral de développement Durable.

#### **2.2.5.3 Organisation des émissions Radio**

Trois les émissions radiophoniques ont été animées sur les antennes des radios Tchamba et Kaboli. Elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de communication mise en place pour une large diffusion sur la mise en œuvre de l'ADGE. La première émission animée sur les antennes de la radio Tchamba avait pour objectif d'informer et sensibiliser un large public sur les activités inscrites dans le volet assainissement de l'ADGE et de contribuer à la promotion de l'écocitoyenneté. La seconde émission animée à Kaboli a abordé la contribution des citoyens à l'assainissement ou à l'amélioration du cadre de vie : gestion et avantages de l'utilisation des poubelles publiques ; la troisième a fait le bilan des activités réalisées sur le projet au cours des dix mois de réalisation. Deux autres émissions ont été réalisées sur les sujets divers et ont permis d'atteindre un grand nombre de personnes dans la préfecture.

#### **2.2.5.4 Organiser des missions de terrain pour lutter contre le braconnage et la coupe frauduleuse du bois.**

Six éco gardes ont été identifiés et formés pour la surveillance des forêts communautaires d'Alibi, Koussountou et Bago. Cette formation a fait l'objet de renforcement de leur capacité en matière de gestion des ressources forestières, la reconnaissance des délits et les méthodes de surveillance. Elle a permis de :

- Aborder la notion d'aire protégée au Togo et dans la région centrale : Historique, définition, intérêts pour la population et la communauté internationale.
- Identifier et énumérer les principaux délits de chasse et les conséquences liées à la chasse non contrôlée
- Faire un rapprochement entre l'organisation antérieure de la chasse par nos ancêtres et l'organisation actuelle afin de tirer des leçons
- Aborder les thématiques de la réglementation en vigueur régissant la chasse au Togo
- Acquérir des notions de pratique de la surveillance

Des patrouilles conjointes ont été régulièrement organisées dans ces forêts pour lutter contre le braconnage et la coupe illicite du bois avec les services forestiers.

### 2.3. Activités qui n'ont pas eu lieu

Toutes les activités prévues ont été réalisées..

### 2.4. Evaluation des résultats de l'Action

Activités	Résultats
Production de plants, restauration des terres agricoles dégradées par l'agroforesterie et l'enrichissement des forêts naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 000 plants produits par les pépiniéristes formés</li> <li>- 2700 plants de Khaya ont servi pour l'enrichissement de 8 ha dans la forêt communautaire d'Alibi</li> <li>- 100 producteurs ont été retenus (kaboli-20, Goubi-23, Bago-3, Koussountou-1, Tchamba-20, Alibi-15, Agbawilga-10) et ont bénéficié d'appuis divers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a. 43 ont bénéficiés de 900 Kg de semences améliorées pour les parcelles agroforesteries (20kg/ha/producteur)</li> <li>b. 15 000 Plants agro forestiers achetés et distribués gratuitement aux bénéficiaires</li> <li>c. 75 ha de parcelles reboisés dont 30ha en agro foresterie et 42 ha de vergers de palmier à huile sont mise en place</li> </ul> </li> </ul>
conduite d'un processus participatif et aménagement de la décharge, sensibilisation pour une meilleure gestion des ordures ménagères et installation de poubelles dans la ville de Tchamba	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 charrettes à deux roues fabriquées</li> <li>- 50 poubelles acquises et installées</li> <li>- une décharge finale de 2000 m2 aménagée</li> <li>- un comité de gestion des ordures ménagères est mis en place composé de 42 personnes dont un bureau de 11 membres, ce comité assure le suivi de la collecte porte à porte, et assurer la durabilité de l'action</li> </ul>
formation des apiculteurs et installation des ruches semi moderne pour la production de miel	<p>5 groupements d'apiculteurs identifiés (groupe chasseurs transformé en apiculteurs dans les cantons de Bago, Goubi, Koussountou, Alibi 1 et 5 femmes à Affem Boussou) ; 60 ruches Kenyanes en béton sont installées et 20 apiculteurs ont été formés et équipés.</p>
Renforcement des capacités par le financement des activités génératrices de revenus en faveur des organisations de femmes et des jeunes à la base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 groupements de femmes ont été identifiés et ont bénéficié d'une subvention en équipement et intrant à hauteur de 300 000F chacun pour entreprendre des AGR (Maraîchage et transformation du manioc en Gari).</li> <li>- 50 femmes formées sur la gestion administrative et financière d'un groupement pendant trois jours.</li> </ul>

2.5. Quel a été l'apport de l'Action pour les Bénéficiaires finaux et /ou le groupe cible (si différents) et pour la situation dans le pays ou la région cible visés par l'Action?

Depuis 2010 avec la mise en place des groupements de chasseurs, l'organisation de la chasse coutumière s'est améliorée et le braconnage est réduit. Ces groupements de chasseurs avaient pour principale doléance une AGR en remplacement de la chasse qu'ils pratiquaient. Les appuis apportés en apiculture sont venus à point nommer et constituent non seulement une source de revenu mais aussi une alternative à la préservation des ressources naturelles dans la mesure où l'apiculture rime avec conservation des forêts. Cette action vient également renforcer l'organisation de ces groupes de chasseurs en les réunissant autour d'une activité.

L'appui apporté aux femmes a permis de booster leurs activités et cela leur apporte un revenu supplémentaire tangible ce qui réduit les pressions exercées par ces femmes sur la ressource bois (charbon de bois et bois de chauffe) pour la vente.

Les agriculteurs à travers les parcelles agro forestières verront la fertilité de leurs sols améliorée. Les plants mis en terre servent de brise-vent et limitent les catastrophes dues aux vents violents. Les produits de récolte seront utilisés par les bénéficiaires dans l'alimentation et dans la médecine traditionnelle (Moringa, Néré, cassia).

Le système de collecte des ordures ménagères mis en place dans la commune de Tchamba va permettre à plus de 20 000 personnes de réduire les risques liés aux maladies dues à l'insalubrité. Les élèves des différents établissements touchés et la population de la commune de Tchamba ont adopté un comportement citoyen à travers les sensibilisations et émissions radio tenues sur divers thèmes liés à l'amélioration du cadre de vie.

**2.6. Veuillez énumérer tout le matériel (et le nombre d'exemplaires) produit pendant l'Action quel qu'en soit le format (veuillez joindre une copie de chacun d'eux, sauf si vous l'avez déjà envoyé par le passé).**

En dehors de tout le matériel spécifique déjà énuméré et qui a été distribué aux groupes de femmes, il n'y a pas d'autres matériels spécifiques produits.

**2.7. Veuillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en oeuvre de l'action depuis le dernier rapport intermédiaire (si existant) ou pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant.**

Ce paragraphe est non applicable car aucun contrat de cette taille n'a été fait.

**2.8. Indiquez si l'Action va se poursuivre après la fin de l'aide de l'Union européenne. Y a-t-il un suivi des activités envisagé? Qu'est-ce qui va assurer la durabilité de l'Action?**

Après seulement 10 mois d'exécution, l'action se poursuivra tout de même. Le système de collecte des ordures ménagères porte à porte, initié est permanent et le comité de salubrité, chargé du suivi reste une garantie pour la durabilité et la pérennité de l'action. Le suivi permanent des actions est assuré par le CPDD qui est une commission permanente. Les AGR initiés telles que l'apiculture le maraîchage et la transformation restent des actions concrètes et permanentes. Ces divers bénéficiaires ont reçu des formations sur la gestion du matériel ainsi que son amortissement.

**2.9. Expliquez comment l'Action a rencontré les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme<sup>4</sup>, de l'égalité des sexes<sup>5</sup>, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits des enfants, des droits des populations indigènes, de la préservation de l'environnement à long terme<sup>6</sup>, la lutte contre de le VIH/sida (s'il ya une forte prédominance dans le pays ou la région cible)<sup>7</sup>.**

Ces aspects transversaux n'ont pas été une prédominance dans ce projet

**2.10. Comment et par qui les activités ont-elles été suivies/évaluées? Veuillez résumer les résultats du feedback reçu, en ce compris des Bénéficiaires.**

- ✓ **AE2D** : Le suivi permanent a été assuré par l'AE2D par l'intermédiaire de l'unité de gestion du projet (UGP) composé de 03 personnes (le coordonnateur, le technicien chargé de suivi, le comptable). Au delà de ces trois personnes concernées directement par la mise en œuvre, la présidente de l'ONG et le chargé de programme ont aussi effectué des missions de suivi sur la mise en œuvre du projet. Une évaluation finale a été faite par un consultant national indépendant recruté par l'AE2D (voir rapport de l'évaluation).
- ✓ **PNADE Kara** : Les activités ont été suivies par la coordination régionale du PNADE Kara. Qui a Organisé mensuellement un suivi avec pour objectif d'évaluer le niveau de mise en œuvre par rapport au calendrier d'exécution afin de formuler des recommandations nécessaire pour la réussite des actions. Une fiche de suivi mensuel des activités a été conçue à cet effet et soumise au technicien de suivi. Le suivi financier était aussi concerné.
- ✓ **CPDD** : La commission préfectorale de Développement Durable a également assuré le suivi à travers les réunions organisées après chaque deux mois. Ces réunions offraient l'occasion à l'UGP de présenter le niveau d'avancement des activités et recueillir les propositions et préoccupations des acteurs et bénéficiaires sur la mise en œuvre de l'ADGE.
- ✓ **L'UE** : l'UE a aussi organisé des missions de suivi et d'évaluation, notamment la mission monitoring, celle de Bruxelles pour l'évaluation finale et celle de la DUE-CAON-NICOLAS-KOUVAHEY-CRK.
- ✓ **EURAFRIQUE** : Au delà des aspects techniques, le cabinet Eurafrique a assisté l'AE2D dans la gestion financière conformément aux procédures de l'UE.

**2.11. Qu'est-ce que votre organisation/partenaire a appris de l'Action et comment cela a-t-il été utilisé et disséminé?**

L'AE2D à partir de la mise en œuvre de cette action a fortement intégré le volet assainissement dans son programme d'intervention. Sur le plan financier, l'Association s'est outillé sur les procédures de l'Union Européennes

---

<sup>4</sup> Y inclus ceux des personnes handicapées. Pour plus d'information, voir "Guidance note on disability and development" à l'adresse suivante:  
[http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/Disability\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/Disability_en.pdf)  
[http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/Disability\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/Disability_en.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.iiav.nl/epublications/2004/toolkit\\_on\\_mainstreaming\\_gender\\_equality.PDF](http://www.iiav.nl/epublications/2004/toolkit_on_mainstreaming_gender_equality.PDF)

<sup>6</sup> Les lignes directrices pour l'intégration de l'environnement sont disponibles à l'adresse suivante:  
<http://www.environment-integration.eu/>

<sup>7</sup> Référez-vous aux Lignes directrices de la CE concernant l'égalité des genres, les personnes handicapées...

### 3. Partenaires et autre coopération

---

- 3.1. **Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.**

Dans la mise en œuvre de cette action l'ONG n'avait pas d'autres partenaires formels.

- 3.2. Le partenariat est-il destiné à se poursuivre? Si oui, comment? Si non, pourquoi?
- 3.3. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?

Une très bonne collaboration entre l'AE2D et les Autorités locales, en particulier avec le Préfet qui a personnellement présidé les réunion du CPDD, a permis de renforcer les relations entre l'organisation et les autres services de l'Etat. L'administration forestière et le service d'hygiène et d'assainissement ont particulièrement pris activement part aux activités de l'Action.

- 3.4. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en oeuvre de l'Action:
- Associé(s) (si existant)
  - Sous-contractant(s) (si existant)
  - Bénéficiaires finaux et groupes cibles
  - Autres tiers impliqués (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).
- 3.5. Le cas échéant, décrivez les liens et synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.
- 3.6. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes). Non applicable
- 3.7. Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'Autorité contractante?

Nous avons développés une bonne collaboration avec le PNADE/KARA tout au long de ce projet. Leur suivi mensuel régulier a permis de bien mettre en œuvre le projet.

#### 4. Visibilité

---

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action?

Les messages et logo de visibilité ont été conçus et apposés sur divers matériels et équipements acquis sur ce projet notamment le matériel d'assainissement les (charrettes et les poubelles), la râpe pour la transformation du manioc en farine pour le groupement de femme de Balanka. Un panneau sur lequel figurent les logos des partenaires financiers, indiquant la décharge publique a été conçue et implanté et une banderole conçue lors de la caravane de sensibilisation sur l'utilisation des poubelles publiques. 200 T-shirt sur lesquels sont imprimé le Logo de l'Union Européenne et du PNADE sont conçus et distribués aux acteurs de la préfecture de Tchamba.

**La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.**

**Nous n'avons pas d'objection. Au contraire nous e souhaitons vivement**

Nom de la personne de contact pour l'Action: .....

Signature: .....

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû: .....

Date d'envoi du rapport: .....